



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3737

Texte de la question

M Louis Colombani demande à M le Premier ministre s'il ne serait pas souhaitable que le ministère de tutelle de la chasse soit le ministère de l'agriculture (comme cela est le cas dans les onze autres pays membres de la CEE) et non le ministère de l'environnement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre fait observer à l'honorable parlementaire que si le ministère de l'agriculture a naturellement une compétence à exercer en la matière, il reste que les principaux problèmes posés à la chasse et par la chasse relèvent de l'environnement dont la faune fait partie. Les chasseurs et leurs organisations représentatives arguent à juste titre de leur rôle en matière d'équilibre cynégétique, pour ceux du moins qui se conforment scrupuleusement aux règles. En conséquence, la tutelle du ministère de l'environnement semble être parfaitement justifiée et l'on peut observer que d'autres pays européens s'interrogent sur le point de savoir s'il ne serait pas judicieux de s'inspirer du système français.

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3737

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2765